Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 059-200041960-20230329-CC_2023_026-DE

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

DELIBERATION CC_2023_026

OBJET :

AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

AFFAIRES GENERALES

Modification de la composition des commissions thématiques

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants présents : 35
Procurations : 12

Nombre de votants : 47

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Prénom NOM, Titre pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 mars 2023, conformément à la loi.

Présents :
Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Gérard ODOU, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :
Bernard CHOCRAUX, procuration à Michel DUPONT
Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à Sylvain CLEMENT
Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Murielle RAMBURE, procuration à Marie CIETERS
Thierry DEPOORTERE, procuration à Alain BOS
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Arnaud HOTTIN
Sylvain PEREZ, procuration à Luc FOUTRY
Carine GAU, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Olivier VERCRUYSSE
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

Absents excusés :
Yves LEFEBVRE, Coralie SEILLIER, Thierry LAZARO, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 059-200041960-20230329-CC_2023_026-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 mars 2023

Délibération CC_2023_026

AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

AFFAIRES GENERALES

Modification de la composition des commissions thématiques

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur,

Vu la délibération CC_2020_136 du Conseil communautaire en date du 20 septembre 2020 relative à la création des commissions thématiques,

Considérant la création de six commissions thématiques :

- Commission 1 - Mobilité – Aménagement – Autorisation du droit des sols (ADS)
- Commission 2 - Développement économique – Alimentation
- Commission 3 - Famille
- Commission 4 - Finances – Ressources humaines – Mutualisation – Voirie – Bâtiments – Éclairage Public
- Commission 5 - Environnement – Déchets – PCAET – GEMAPI
- Commission 6 - Commission Culture - Tourisme – Sports

Considérant que ces commissions thématiques sont composées de dix à douze membres maximum, conseillers communautaires titulaires et suppléants.

Considérant que chaque Conseiller communautaire ne peut être membre que d'une seule commission.

Considérant que les commissions thématiques sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire et rendent des avis sur les projets de délibérations.

Vu la délibération CC_2020_137 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2020 relative à la désignation des conseillers communautaires au sein des commissions thématiques.

Vu la délibération CC_2021_037 du Conseil communautaire en date du 6 avril 2021 relative à la modification des commissions thématiques afin d'installer Madame Gilda GRIVON.

Vu la délibération CC_2022_208 du Conseil communautaire en date du 14 novembre 2022 relative à la modification des commissions thématiques afin d'installer Monsieur Luc WIBAUX.

Vu la délibération CC_2022_235 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2022 relative à la modification des commissions thématiques afin d'installer Madame Stéphanie DUFERMONT.

Suite la recomposition du conseil municipal de GENECH et à la désignation de nouveaux conseillers communautaires, il convient de procéder à l'installation de ces derniers au sein d'une commission thématique.

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 47 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 47 VOTANTS) :

- ***D'installer les conseillers communautaires de la commune de GENECH au sein des commissions thématiques, à savoir :***
  - ***Madame Anne WAUQUIER au sein de la commission n°1 - Mobilité - Aménagement - ADS.***

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 059-200041960-20230329-CC_2023_026-DE

- ***Monsieur Guillaume LABARRE au sein de la commission n° 5 – Environnement – Déchets – PCAET - GEMAPI.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par : Luc FOUTRY
Date de signature : 29/03/2023
Qualité : PRESIDENT